



ANSSI

Agence nationale de la
sécurité des systèmes
d'information

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 juin 2010

Sommet sur la cybersécurité à Paris : vers une coopération renforcée au sein de l'OTAN

Les directeurs des organismes civils et militaires de cybersécurité de 21 États membres de l'OTAN¹ se sont réunis à Paris du 14 au 16 juin 2010 lors d'un sommet hébergé par la France. Organisé par l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), l'*Information Assurance Directors' Summit*² a permis de réaffirmer l'importance de la coopération entre l'OTAN et ses États membres dans le domaine de la cybersécurité.

Accueillies sur le site de l'École militaire, ces autorités accompagnées d'experts ont partagé pendant deux jours leurs préoccupations et leurs réflexions sur la sécurité des systèmes d'information (SSI) et la cybersécurité. Mercredi 16 juin au soir, le sommet s'est conclu par une déclaration conjointe posant des principes fondamentaux de coopération.

Les participants ont en effet affirmé l'importance, dans l'intérêt de tous, de soutenir les efforts de l'OTAN en matière de cybersécurité. Dans ce but, ils estiment essentiel de développer, par une coopération entre l'OTAN et ses États membres, une vision claire et complète des menaces liées au cyberspace.

Afin de prévenir ces menaces, les participants se sont entendus sur l'opportunité de mener une politique volontariste et coordonnée de protection et de défense des réseaux et systèmes d'information de l'OTAN. Enfin, reconnaissant la dépendance de l'Alliance atlantique envers son infrastructure d'information et de communication, ils souhaitent la mise en œuvre par chaque État membre de réelles capacités de cybersécurité, en particulier de centres de réponse et de traitement des attaques informatiques (CERT).

Pendant ces deux jours, les participants se sont concentrés sur les aspects opérationnels de la cybersécurité, afin que les systèmes d'information et de communication de l'Alliance soient de manière effective au service des forces engagées sur le terrain.

Références :

- [1] Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Turquie.
- [2] L'*Information Assurance Directors' Summit* est une réunion annuelle informelle des directeurs des organismes civils et militaires de cybersécurité des États membres de l'OTAN.

À propos de l'ANSSI :

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

Pour en savoir plus sur l'ANSSI et ses missions, rendez-vous sur www.ssi.gouv.fr.

Contact presse :

Pôle communication de l'ANSSI : +33 (0)1 71 75 84 04 – communication [at] ssi.gouv.fr